



GANSHOREN

STERILISATION DE CHATS DOMESTIQUES : DEMANDE DE PRIME COMMUNALE

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

PRENOM : NOM :

RUE ET N° :

CODE POSTAL :

TELEPHONE: GSM :

E-MAIL :

N° DE COMPTE BE

TITULAIRE DU COMPTE :

Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la note d'honoraires du vétérinaire a été adressée.

2. DECLARATION DU DEMANDEUR :

Le soussigné sollicite une prime pour la stérilisation de son/ses chat(s) domestique(s) (maximum 3).

Nombre de chats stérilisés : mâle(s) / une femelle(s)

Fait de bonne foi à, le

Signature du demandeur :

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE :

1. L'attestation de soins originale signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation ;
2. La note d'honoraire originale émise par celui-ci ;
3. Une copie de la carte d'identité du demandeur.

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir **avant le 30/11/21** à :

**Commune de Ganshoren - Service du bien-être animal
Avenue de Villegas 31 - 1083 Bruxelles**

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège des Bourgmestre et Echevins. La décision d'octroi vous sera alors communiquée

AVEC LE SOUTIEN DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

